



Conseil Municipal du 15 février 2023
Extrait du registre des délibérations
Délibération n° D/2023/06

Nombre de Conseillers :
en exercice : 24
présents : 14
votants : 21

L'an deux mille vingt-trois, le quinze février à 20 heures 30,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué le neuf février, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Philippe AUDEBERT, Maire

Étaient présents :

Philippe AUDEBERT, Nathalie JOLLY, Claudine THIRANOS, André BOURDON, Laurence GUERNE, Patrice JACQUET, Philippe BUIRON, Nathalie NIOGRET, Carole BERGER-JACOB, Christian TETARD, Chimina Kossiva NEGLOKPE, Alaine HOUREZ, Grégory BENOIT, Julia NOJAC,

Étaient régulièrement représentés :

Bernadette VOOGSGERD, par Laurence GUERNE
Philippe BARBIER, par André BOURDON
Steve IDJAKIREN, par Philippe BUIRON
Patrice GOSNET, par Nathalie JOLLY
Brice BRUNET, par Philippe AUDEBERT
Laurent FOHRER, par Patrice JACQUET
Eliane CHIDIACK, par Claudine THIRANOS

Étaient absents :

Bruno MELGIES, Jean DECROIX, Céline RICHARD,

Formant la majorité des membres en exercice.

OBJET : TAXES ET REDEVANCES DIVERSES – MODIFICATION DES TARIFS

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération n° 2018/41 du Conseil Municipal du 7 juin 2018 et la décision du Maire n° 2019/12 du 28 mai 2019 prise en application de sa délégation, fixant les taxes et redevances,
Considérant qu'il est nécessaire d'actualiser certaines taxes et redevances,

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité**

PRECISE que les recettes en résultant seront imputées au budget communal.

FIXE les taxes et redevances diverses suivant le tableau ci-dessous, à compter du 1^{er} mars 2023 :

Taxes et redevances diverses	Tarifs 2023
CIMETIERE	
. Forfait 8 jours (ouverture et sortie du caveau provisoire comprises)	18,50 €
. À partir du 9ème jour, par jour	4,20 €
Concessions	
. Achat 15 ans (pleine terre)	350,00 €
. Achat 30 ans (caveau simple)	750,00 €
. Achat 30 ans (double caveau)	1 500,00 €
. Renouvellement 15 ans (pleine terre)	350,00 €
. Renouvellement 15 ans (caveau simple)	450,00 €
. Renouvellement 15 ans (double caveau)	900,00€
. Renouvellement 30 ans (caveau simple)	800,00 €
. Renouvellement 30 ans (double caveau)	1 600,00€
. Emplacement pour cavurne pour 15 ans	330,00 €
Columbarium	
. Case achat 15 ans	860,00 €
. Renouvellement 15 ans	860,00 €
. Taxe de dispersion des cendres	50,00 €
OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC	
Terrasses	
. par week-end et par m ²	3,00 €
. par semaine et par m ²	4,00 €
. par mois et par m ²	9,00 €
. par an et par m ²	20,00 €
Étalages	
. par an et par m ²	50,00 €
Occupation temporaire à destination commerciale (par ml)	
. pour une journée	50,00 €
. pour la deuxième journée consécutive	30,00 €
. à partir de la troisième journée consécutive	7,00 €
. forfait eau, électricité :	
1er jour	20,00 €
à partir du 2ème jour	15,00 €
Travaux et chantiers	
. Clôture de chantier – ml/semaine	3,00 €
. Buse ou bungalow de chantier- m ² /mois jusqu'à 3 mois	20,00 €
. Buse ou bungalow de chantier- m ² /mois au-delà de 3 mois	10,00 €
. Occupation pour alimentation de chantier- armoires électriques -supports pour poteaux et ouvrages divers – m ² /mois	15,00 €
Occupation pour alimentation de chantier- canalisation ou câble en aérien – ml/semaine	1,00 €
. Emprise pour chantier – m ² /semaine	5,00 €
Dépôts de bennes, dépôts divers et échafaudages	
1°) - Dépôt de bennes	
. occupation pour les 8 premiers jours – par jour et par m ²	4,00 €
. occupation au-delà de 8 jours – par tranche de 8 jours et par m ² (chaque tranche commencée est due en entier)	40,00 €
2°) – dépôts divers	
Occupation par jour et par m ²	4,00 €
3°) – Echafaudages	
. occupation inférieure à dix jours	Gratuit
. occupation au-delà de dix jours – par jour et par mètre linéaire	4,00 €
Sont exonérés de redevances : Les opérations de construction immobilière en 100% logements sociaux Les travaux de concessionnaires sur les réseaux publics D'une manière générale, les travaux d'intérêt public	

Stationnement pour déménagement et/ou emménagement jour/ml	10,00 €
<i>Spectacles ou expositions</i>	
. spectacles (par jour)	119,00 €
. place publique pour une exposition d'automobiles (par jour)	125,00 €
. droit d'exposition par véhicule (par jour)	13,00 €
. camion d'outillage (par jour)	51,00 €
MARCHE D'APPROVISIONNEMENT	
Nouvelle installation	
. droits de place pour le 1er trimestre d'occupation (par ml)	gratuit
. Places découvertes pour les trois premiers mètres linéaires	1,80 €
. Pour les mètres linéaires suivants	2,20 €
. Places formant encoignure : supplément	1,38 €
. Redevance d'animation et de publicité par commerçant et par séance	1,80 €
. Forfait eau, électricité (par trimestre)	15,00 €
UTILISATION DES SALLES	
<i>Pour les non-Frettois, ces tarifs sont majorés de 50 %</i>	
Salle Albert Marquet	
. pour une journée	950.00 €
. pour la deuxième journée consécutive	600,00 €
. à partir de la troisième journée consécutive	470,00 €
. caution	1 600,00 €
. caution badges	30,00 €
Petit Théâtre (ex Salle des fêtes)	
. pour une journée	600.00€
. à partir de la deuxième journée consécutive	400,00 €
. caution	1 050,00 €
Petit gymnase	
. pour une journée	600.00 €
. à partir de la deuxième journée consécutive	400,00 €
. caution	520,00 €
Salle Paulette Arragon	
. pour une journée	500.00€
Dégradations	
. par chaise	25,00 €
. par table	120,00 €
. pour nettoyage non effectué	100,00 €
. toute autre dégradation	150,00 €
<i>Pour le personnel communal, forfait par manifestation de</i>	110.00€
BIBLIOTHEQUE	
. adhésion annuelle moins de 18 ans	Gratuit
. adhésion annuelle plus de 18 ans	7,00 €
. remplacement liseuse électronique	170,00 €

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont tous les membres présents signé au registre.

Pour extrait conforme,



Le Maire,

Philippe AUDEBERT

Accusé de réception en préfecture
095-219502572-20230215-D-2023-06-AU
Date de télétransmission : 21/02/2023
Date de réception préfecture : 21/02/2023

